



Autorité des Marchés Financiers - AMF
Direction de la gestion d'actifs
17, Place de la Bourse
75002 Paris

FIP CORSE ALIMEA 2017

Objet : Notification de première prorogation de la durée de vie du FIP CORSE ALIMEA 2017 initialement fixée au 28 février 2026 pour une période d'un an, soit jusqu'au 28 février 2027.

Le 17 novembre 2025,

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 8 de l'annexe VII de l'instruction AMF sur les procédures d'agrément, d'établissement d'un DICI et d'un règlement, et d'information périodique des fonds de capital investissement (DOC-2011-22) et à l'article 8 du règlement du FIP CORSE ALIMEA 2017 qui fixe la durée de vie du fonds à 8 ans et 2 mois prorogeable de deux périodes successives d'une année.

Je vous notifie par la présente la décision de KYOSEIL AM, qui a été portée à la connaissance du dépositaire de proroger une première fois la durée de vie du FIP CORSE ALIMEA 2017 soit jusqu'au 28 février 2027.

Cette décision de proroger la durée de vie du fonds est motivée par des contraintes liées à des investissements dans des petites et moyennes entreprises moins liquides par rapport à la durée de vie initiale du fonds.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

LUC PEYROT
Directeur Général

DocuSigned by:

E4E73D1361B34B0...

KYOSEIL AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-99040 en date du 15/12/1999
SAS au capital de 521 580€- RCS N°424 686 939
Siège Social : 3 Cours Mirabeau, 13100 Aix en Provence